

Réhabilitation et extension du musée des Troupes de marine

Pourquoi et Pour quoi faire

Col (er) JP DUTARTRE, Président de l'AAMTDM

Notre musée, inauguré en 1981, a 36 ans. C'est donc un musée « ancien ». Il résulte

- d'une longue maturation commencée en 1950, soit à la veille de l'accession à l'indépendance de l'AOF et de l'AEF
- de l'œuvre des conservateurs qui se sont attachés à enrichir les collections et à appliquer les directives
 - celles des années 50 visaient à faire « ressortir le rôle pacificateur et civilisateur des TDM sans négliger l'aspect héroïque... »
 - par la suite, « le musée ne devait pas retracer l'histoire de la colonisation mais celle de l'infanterie et de l'artillerie de marine, puis des troupes coloniales et enfin des troupes de marine. »

Notre musée :

- participe à la formation morale du soldat – en développant l'esprit de corps – et à l'acquisition de savoir-être spécifiques qui lui permettent d'opérer avec respect et sans heurts dans des pays différents du nôtre.
- contribue à conserver la mémoire de ceux qui se sont sacrifiés pour la France et à faire partager leurs valeurs civiques et patriotiques.

Comme tout musée, il relève du ministère de la Culture. A ce titre, il se doit de :

- « Conserver, restaurer, étudier et enrichir le patrimoine historique et culturel que constituent les collections... »
- Rendre celles-ci accessibles au public le plus large
- Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation
- Contribuer au progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion. »

Devenu « Musée de France » en 2006, il doit satisfaire à des normes muséales exigeantes et disposer de réserves spécialisées.

Aujourd'hui sa muséographie n'est plus adaptée, sa richesse brouille la lecture pour le visiteur non-averti. Elle doit être redéfinie, rajeunie, épurée et prendre en compte :

- Les opérations extérieures ou la 4^e génération du feu ;
- Le service militaire adapté ;
- La coopération militaire.